

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère  
11 Boulevard des Capucins - 48000 MENDE

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B ;

Vu le décret n°2020-523 du 04 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2021-1881 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des aides-soignants territoriaux ;

Vu le décret n° 2022-1133 du 5 août 2022 fixant les modalités d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des auxiliaires de puériculture territoriaux et des aides-soignants territoriaux ;

Vu l'arrêté n°2023\_024 du 15 février 2023 portant ouverture du concours externe sur titre d'aide-soignant territorial de classe normale session 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023\_094 du 28 septembre 2023 portant liste des personnes susceptibles de participer aux jurys des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu l'arrêté n°2023\_095 du 28 septembre 2023 portant nomination des membres du jury du concours externe sur titre d'aide-soignant territorial de classe normale - session 2023 ;

Vu l'arrêté n°2023\_101 du 9 octobre 2023 fixant la liste définitive des candidats admis à concourir au concours externe sur titre d'aide-soignant territorial de classe normale - session 2023 ;

Vu le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Lozère ;

Vu le procès-verbal de délibération du jury d'admission du 20 octobre 2023 ;

Vu la charte régionale des Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie ;

Vu le recensement des besoins prévisionnels des emplois d'aide-soignant territorial effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées aux Centres de gestion de la fonction publique territoriale de la région Occitanie pour l'année 2023 ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** - La liste d'aptitude d'accès au grade d'aide-soignant territorial de classe normale est établie comme suit :

Lauréats	
Madame Véronique ACOSTA	Madame Céline LARUE
Madame Latifa AGRA	Madame Jennifer Paulette Josette LARZILLIERE
Madame Sophie Corinne AGUILERRA	Madame Céline LEBRUN
Madame Hassana BENHSINA	Madame Karen LORTHIOIS
Madame Virginie BLANC	Madame Isabelle LUCENA
Monsieur Franck BOERSCH	Madame Emmanuelle MASSON
Madame Ines BOUALLEGUE	Madame Robin MAUREL
Madame Magali BOUTIN	Madame Soraya MEZZI
Madame Stéphanie BRIET	Madame Sarah MOIRE
Madame Élodie BRUEL	Madame Marine ODDONE
Madame Amélie Sandra Aline CANITROT	Madame Odette PALE
Madame Mélanie CASSAR	Madame Cécile PANIS
Madame Celine CASTANIER	Madame Chantal Jacqueline Blanche PELISSIER LAIB
Madame Anais CHAUBRON	Madame Christelle PONTHEUX
Madame Lucie Marie Monique CHEMINAT	Madame Christelle POYER
Madame Sophie COMPTE	Madame Melanie QUANTIN
Madame Florence COURTINE	Madame Angélique QUANTINET
Madame Vanessa DASSAUD	Madame Elodie RAVEL
Madame Corinne DIEULOT	Madame Aude Sylvie Marie ROCHER
Madame Justine DUMIGNARD	Madame Anne ROMBAUX
Madame Michele DURAND	Madame Rose ROUQUETTE
Madame Cindia ELIE	Monsieur Nicolas RUBAGOTTI
Madame Hanen ESSABANY	Madame Laetitia SOULIÉ
Madame Angélique Joëlle Geneviève FAVIER	Madame Severine TACHE
Madame Melodie Mireille GAGLIANO	Madame Sylvie TARDIEU
Madame Aïcha GASMI	Madame Cynthia TERRASSE
Madame Sandrine Paulette Andrée GREIN	Monsieur Julien TINGUAUT
Madame Justine HENAUT	Madame Jordane VAN LOO
Madame Maite Alexandra Olivia HOLLAND	Madame Marie-Caroline VIDAL
Madame Martine HUGOUNET	Madame Carole VIGNE
Madame Dorssafe JENDOUBI	Madame Claudine VIRASSAMY
Madame Mah-Titaua KOWALSKI	Monsieur Mathieu VUAGNOUX
Madame Kelly LAGAT	Madame Sabine WARET

Cette liste comprend **66 candidats**.

**ARTICLE 2** : La date d'effet de la liste d'aptitude est fixée au **9 novembre 2023**.

**ARTICLE 3** : Chaque lauréat est informé individuellement de son inscription sur liste d'aptitude.

**ARTICLE 4** - Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat et affiché dans les locaux du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère et des Centres de gestion partenaires.

Le Président du Centre de gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet arrêté,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à MENDE, le 6 novembre 2023

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président,

Jean-Paul ITIER



Envoyé en préfecture le 08/11/2023

Reçu en préfecture le 08/11/2023

Publié le 08/11/2023



ID : 048-284800026-20231108-2023\_110-AR